

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00014
Numéro SIREN : 389 595 208
Nom ou dénomination : BARBOT CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 16549

Bilan

DÉPÔT DU
14 OCT. 2022
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

16549

Brut Amortissements
Dépréciations Net au
31/12/2021 Net au
31/12/2020

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets, droit similaire

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes/Immo.Incorp.

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, Mat. Outil.

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes/Imm.Corp.

Immobilisations financières (2)

Participations évaluées

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

CERTIFIÉ CONFORME

Stauter
[Signature]

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières & approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés/com.

Créances (3)

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit et appelé, non versé

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatés d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de rembt obligations

Ecarts de conversion - Actif

TOTAL ACTIF

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan

	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	24 392	24 392
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 439	2 439
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	119 022	202 899
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	88 744	96 123
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	234 597	325 853
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	79	33
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 775	82 473
Dettes fiscales et sociales	50 502	61 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	107	141
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	128 464	144 143
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	363 061	469 996
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	128 464	144 143
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL BARBOT CARRELAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 363 061 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 88 744 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2021

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

en milliers d'euros

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 112			3 112
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	3 112			3 112
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 962		1 185	2 777
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	40 442		12 200	28 242
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 830			2 830
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 234		13 385	33 849
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	496			496
- Autres titres immobilisés		2 500		2 500
- Prêts et autres immobilisations financières	2 825			2 825
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 321	2 500		5 821
ACTIF IMMOBILISE	53 667	2 500	13 385	42 782

Notes sur le bilan

Exercice clos le 31/12/2021

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	2 839
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
TOTAL FONDS COMMERCIAL	2 839

Evolution des immobilisations incorporelles

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	273			273
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	273			273
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 962		1 185	2 777
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	31 625	3 682	12 200	23 107
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 785	598		2 383
- Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 372	4 280	13 385	28 267
ACTIF IMMOBILISE	37 645	4 280	13 385	28 540

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances :

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 162 802 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 825		2 825
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	136 359	136 359	
Autres	20 339	20 339	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 279	3 279	
TOTAL CREANCES	162 802	159 977	2 825
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 24 391,84 euros décomposé en 1 600 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 600	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 600	15,24

Notes sur le bilan

Dettes

Principales dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 128 464 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	77 775	77 775		
Dettes fiscalés et sociales	50 502	50 502		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	186	186		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	128 464	128 464		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact a recevoir	2 645
Personnel - autres charges à payer	4 000
Charges sociales - charges à payer	1 400
Etat - autres charges à payer	125
Cap taxe apprentissage	722
TOTAL CHARGES A PAYER	8 891

Différence entre la valeur sur équilibre et la valeur

	Au prix du bilan	Au prix du marché
TOTAL		

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 279		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 279		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Montant en euros (y compris les taxes sur les ventes)

Secteur d'activité	31/12/2021
Travaux	811 252
TOTAL CA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	811 252

Charges et Produits exceptionnels

Montant en euros

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	90	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		4
Ouvriers		
TOTAL EFFECTIF		4

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 16 706 euros

BARBOT CARRELAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 24 391,84 euros
Siège social : 6 Boulevard Georges Charpak
35500 VITRE
389 595 208 RCS RENNES
(la « Société »)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIMES (88 743,78 euros) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 88 743,78 euros

A titre de dividendes aux associés 80 000,00 euros
Soit 50,00 euros par part sociale

Le solde, s'élevant à 8 743,78 euros
En totalité au compte "autres réserves"

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice 31/12/2020

-Dividende global distribué : 180 000,00 euros

-Soit, par titre : 112,50 euros

-Montant global éligible à l'abattement de 40% : 00,00 euros

-Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 180 000,00 euros

- Exercice 31/12/2019

-Dividende global distribué : 30 000,00 euros

-Soit, par titre : 18,75 euros

-Montant global éligible à l'abattement de 40% : 00,00 euros

-Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 30 000,00 euros

- Exercice 31/12/2018

-Dividende global distribué :	161 000,00 euros
-Soit, par titre :	100,63 euros
-Montant global éligible à l'abattement de 40% :	00,00 euros
-Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	161 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mars 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

